



Projet d'extension du réseau de tramway Concertation continue Consultation des parties prenantes – Thème : les voies cyclables Réunion de travail #2 avec La Roue Libre

Mercredi 15 mars 2023, dans les locaux de Le Havre Seine Métropole

Après une première réunion le 8 décembre 2022 consacrée à l'état d'avancement des hypothèses d'aménagement cyclable avec La Roue Libre, Le Havre Seine Métropole a convié une nouvelle fois l'association, afin de présenter les réflexions en cours pour l'insertion des voies cyclables sur le tracé et les aménagements envisagés.

Les participants

Le maître d'ouvrage

- Le Havre Seine Métropole
- Egis, Assistant à maîtrise d'ouvrage :
- Groupement Salamandre, maître d'œuvre :
- PARIMAGE, Assistant à maîtrise d'ouvrage concertation

L'association La Roue Libre

Bruno BOUSSION, garant de la concertation (CNDP)

Synthèse des échanges

Le maître d'œuvre partage le synoptique du réseau cyclable à l'échelle de l'agglomération et souligne l'importance accordée à la continuité cyclable dans le projet d'aménagement.

Les zones 30

Comme évoqué lors de la réunion du 8 décembre, les aménagements des zones 30 envisagées sur le tracé ont été approfondies rue Demidoff, boulevard Amiral Mouchez et rue de la Vallée.

La Route Libre attire l'attention sur deux aspects : l'absence de contre allée dans le sens ouest-est rue Demidoff et la prise en compte de l'importance des flux poids lourds / voitures rue de la Vallée.

Les largeurs d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du projet

Sont plus particulièrement examinés deux points sensibles du tracé où la conservation et/ou le confortement du patrimoine arboré contraint les insertions des différents modes pour ne pas impacter le système racinaire : rue Marceau et rue Gustave Nicolle. Dans les deux cas, compte tenu



des enjeux de desserte, plusieurs scénarios sont évoqués en séance pour retrouver la largeur manquante.

Les principes directeurs de l'insertion cycle.

A partir de la présentation des détails d'aménagement envisagés, plusieurs sujets sont soulevés :

- Le risque de stationnement sur la bande cyclable
- La bande de guidage sur le parvis de la gare
- Le type de revêtement à proximité des arbres
- L'altimétrie de la piste cycle, à rendre compatible avec les besoins d'accessibilité exprimés par les associations représentant les personnes à mobilité réduite
- La localisation des stationnements vélos sur le tracé et le modèle d'arceau

Une prochaine réunion est envisagée en mai 2023.